



Procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 26 septembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 25 septembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos de Commeny, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin, Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte,

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud d'Ableiges (ccvc), Mme Dumont Selhi d'Arthies (ccvvs), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Teilland et Mme Duflaut de Condécourt (ccvc), M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Lucas de Marines (ccvc), M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mme Plesse d'Us (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs),

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 14 maires ou délégués sont présents, représentant 14 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 25 septembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

La présidente précise que l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'un examen approfondi, les points ayant déjà été débattus lors de la précédente séance, laquelle s'était tenue sans quorum. Elle ajoute que les délégués absents à cette dernière réunion pourront poser leurs questions, auxquelles elle se fera un plaisir de répondre.

Mme Carpentier remercie les membres présents :

1) Adoption du précédent compte rendu (réunion du 13 février 2025)

Ce compte-rendu n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Projet d'établissement 2025/2031 et ses annexes

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente rappelle que le projet, ainsi que ses annexes, ont été transmis aux délégués et qu'ils ont eu le temps de les étudier.

Les délégués se joignent à elle pour remercier la directrice pour le travail accompli, soulignant que ce projet constitue un bel outil de valorisation à présenter aux maires et en conseil municipal, permettant de s'approprier pleinement le « projet conservatoire ».

Les textes sont ensuite soumis au vote.

Le projet d'établissement et les annexes sont adoptés à l'unanimité.

3) Contrat de groupe assurance statutaire 2027/2030, mise en concurrence par le CIG

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente rappelle que le CIG lance une nouvelle mise en concurrence concernant les assurances statutaires (pour les titulaires en cas de maladie).

La présidente propose que nous nous inscrivions dans ces travaux de concertation.

Elle rappelle qu'une collectivité qui donne mandat pour la mise en concurrence reste libre, au vu des résultats obtenus, d'adhérer ou non au contrat proposé.

Enfin elle indique que les contrats d'assurance conclus à l'issue de cette procédure prendront effet au 1^{er} janvier 2027.

La participation à la procédure de mise en concurrence est adoptée à l'unanimité.

4) Création de poste – Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) de classe normale

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente rappelle que le conservatoire a besoin pour son bon fonctionnement d'un poste de PEA de classe normale.

Elle précise le temps hebdomadaire qui est de 7 heures avec un budget constant.

La professeure concernée est Mme Lucile Raynaud-Bufferet qui est au conservatoire depuis décembre 2019.

La création de poste est adoptée à l'unanimité.

5) Mouvement de personnel

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente fait un rappel des départs et des recrutements :

Quatre professeurs ont quitté le conservatoire à la fin de l'année scolaire 2024/2025 :

- départ du professeur de chant/intervention scolaire, après 4 ans de service car proposition d'augmentation de ses heures dans un autre établissement ;
- départ d'une professeure de piano, après 1 an de service car proposition d'un temps plein et d'une augmentation d'échelon dans un autre établissement ;
- départ de la professeure de clarinette, après un an car pas motorisée et vit trop loin
- départ d'un professeur de piano, après 14 ans de service, pour des raisons familiales.

Recrutements :

- Une professeure avec un DE a été recrutée sur le poste de chant/intervention scolaire – pour 5h30 hebdomadaires.
- Un professeur de piano titulaire d'un bachelor (en Allemagne) a été recruté sur les 2 postes vacants pour 12h00 hebdomadaires
- Un professeur de clarinette a été recruté pour 4h30 hebdomadaires

6) Tarification des ensembles et orchestres

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente rappelle qu'il est proposé, dans le cadre du soutien au conservatoire, que les communes et autres organismes participent financièrement aux interventions extérieures des ensembles et orchestres. Elle précise que cette disposition ne s'applique pas à l'Intermezzo.

Elle fait une lecture de la grille tarifaire proposée :

Nombre d'habitants	Tarif adhérents	Tarif non adhérents x2
<500	200 €	400 €
501 - 1 000	300 €	600 €
1 001 - 2 000	400 €	800 €
2 001 - 5 000	550 €	1 100 €
5 001 - 10 000	750 €	1 500 €
10 001 - 15 000	950 €	1 900 €
15 001 - 20 000	1 150 €	2 300 €
+20 000	1 350 €	2 700 €

M. Caurette, délégué de la commune de Chaussy demande des précisions concernant une éventuelle demande de la CVVS, qui regroupe dix communes adhérentes, et s'interroge sur les modalités de facturation. Mme Carpentier lui répond que, la CCVVS n'étant pas adhérente, elle sera facturée en tant que telle.

Mme Duchêne, déléguée de Frémainville souhaite connaître le délai nécessaire entre la demande et la prestation effective.

La présidente lui indique qu'il est plus judicieux d'anticiper en début d'année scolaire même si les demandes en cours d'année restent évidemment possibles.

Elle donne l'exemple des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre qui sont très demandées, le conservatoire doit être sollicité le plus tôt possible.

Elle précise qu'il en va de même pour les interventions scolaires, qui doivent être demandées en fin d'année scolaire pour l'année suivante.

Mme Duchêne souhaite savoir si les demandes de prestations sont croissantes.

La présidente confirme qu'elles sont en augmentation et encourage à les promouvoir davantage, notamment lors des forums, sur Internet, et par tout autre moyen de communication.

M. Caurette s'interroge sur la possibilité pour le conservatoire d'utiliser la plateforme Illiwap, en soulignant son efficacité. Mme Carpentier indique que ce n'est pas le cas actuellement. Mme Belgrine Rever précise que la démarche avait déjà été envisagée, mais que le coût de l'abonnement annuel dépend du nombre d'habitants de la commune. Or, le conservatoire étant un syndicat intercommunal, le calcul s'effectue sur une population de plus de 35 000 habitants, ce qui engendrerait un coût très élevé. Elle s'engage néanmoins à se renseigner davantage et à transmettre les informations aux délégués lors de la prochaine réunion.

La présidente termine en annonçant le tarif d'une prestation ponctuelle hors communes qui est de 3 000 € et qui pourra concerner par exemple la région, le département, etc.

M. Vinolas, délégué de Seraincourt demande si les cérémonies privées organisées par des particuliers (comme des mariages ou des fêtes familiales) sont concernées par cette tarification. La directrice lui précise que le conservatoire n'a pas vocation à répondre à ce genre de demande.

Néanmoins il est possible de relayer ces demandes aux professeurs.

La tarification est adoptée à l'unanimité

7) Nouveautés de la rentrée 2025/2026

Rapporteur : Mme Carpentier

La présidente rappelle la mise en place des 2 dispositifs d'aide d'accès à la culture: LABAZ et Pass Culture qui ont un franc succès depuis la rentrée.

Elle fait un rappel des montants des aides :

a/LABAZ : aide sport et culture - 100 €/an - réservée aux 15-17 ans révolus ;

b/Pass culture : ->50 € aux jeunes de 17 ans

->150 € aux jeunes de 18 ans

Elle souligne que, lorsque les familles disposent d'un quotient familial et ont accès à ces deux dispositifs, la cotisation présente un réel intérêt financier et reste très accessible.

Mme Pairé indique qu'un élève de théâtre bénéficie d'une cotisation nulle pour l'année 2025/2026, en raison du faible quotient familial de sa famille et le solde étant pris en charge par l'aide LABAZ.

8) Bilan des manifestations 2024/2025

Rapporteur : Mme Carpentier

1-Représentations et événements de la saison culturelle 2024/2025

La présidente rappelle le nombre de représentations et événements de la saison culturelle 2024/2025 :

➤ 39 représentations sur 20 communes adhérentes (41 sur 19 communes adhérentes en 2023/2024) et elle cite certaines d'entre elles :

- La cérémonie du 11 novembre à Aavernes et du 8 mai à Grisy-les-Plâtres, avec l'**Harmonie** ;
- Les nuits du conservatoire le 31 janvier, à Magny-en-Vexin a rassemblé **600 personnes** ;

M. Caurette demande une confirmation concernant la prochaine date. La directrice précise à l'ensemble des délégués que celle-ci est fixée au niveau national : le dernier vendredi du mois de janvier. Pour l'année 2026, il s'agira donc du vendredi 30 janvier, à la salle des fêtes de Magny-en-Vexin, la plus vaste des communes adhérentes.

- Les représentations de théâtre du 18 et 20 juin ont rassemblé **plus de 200 personnes**.
- Le spectacle de danse le 7 juin, à Marines a rassemblé **230 personnes**,
- « En Scène » avec la participation des chorales enfants de Marines et Vigny en partenariat avec le festival un temps pour elles réunissant plusieurs écoles de musiques et des scolaires- 2 représentations : à l'Abbaye de Maubuisson et au Château de Vigny qui a rassemblé plus d'une centaine de choristes.
- Le projet Beatles, le 8 février, a permis au conservatoire de s'inscrire dans une initiative initiée par la commune de Magny en Vexin et a rassemblé **450 spectateurs**.

2-Restitutions scolaires :

Mme Carpentier fait également un rappel des restitutions scolaires,

➤ Pour 2024/2025, 6 restitutions scolaires (8, en 2023/2024), sur 5 communes adhérentes et 1 non adhérente de la CCVVS.

Pour 2025/2026, L'éducation nationale nous a déjà transmis 12 projets scolaires (13, 2024/2025) pour une mise en place dès l'automne.

La directrice indique que les projets scolaires sont en cours de préparation et seront mis en œuvre après les vacances de la Toussaint.

Elle précise qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence entre les projets pédagogiques de l'école et les intervenants mobilisés, ce qui peut parfois nécessiter certaines adaptations.

Sans remarque ou question de l'assemblée, la présidente aborde les questions diverses.

9) Questions diverses

La présidente rappelle que les difficultés budgétaires du conservatoire avaient déjà été évoquées lors de la dernière réunion.

Elle souhaite également aborder la création d'une nouvelle chorale à Magny, dirigée par l'ancien professeur de chant du conservatoire, parti à la fin de l'année scolaire 2024/2025, et qui a repris les élèves qu'il encadrait auparavant au conservatoire.

À cela s'ajoute le professeur de tambour, actuellement en poste au conservatoire, qui vient d'ouvrir une classe de tambour à Magny-en-Vexin, où il intervient déjà pour le compte du conservatoire.

La directrice indique qu'à ce jour, aucun échange n'a encore eu lieu à ce sujet avec le délégué de Magny-en-Vexin

M. Caurette propose de solliciter un entretien avec M. Puech d'Alissac, le maire de Magny-en-Vexin, qui mettrait à disposition des locaux pour les professeurs concernés et pourrait leur accorder des subventions. La directrice indique qu'elle prendra contact, dans un premier temps et rapidement, avec M. Veres, délégué à la culture de Magny-en-Vexin.

Mme Belgrine Rever évoque la question des subventions accordées par la DRAC. Les montants demandés pour les trois projets prévus sur 2025/2026 devraient être inscrits au budget 2025. Mme Dufour, déléguée du Bellay-en-Vexin saisit cette occasion pour informer la directrice que la « conférence des financeurs » a lancé son appel à projets (date limite de dépôt : 21 novembre 2025) et que la CCVC souhaite présenter les projets du conservatoire. Une réunion de travail sera organisée à ce sujet.

Mme Bessodes s'interroge sur la résolution du problème budgétaire du conservatoire : ne serait-il pas possible de revoir l'étendue des activités qui sont proposés ? La directrice lui répond que les activités proposées sont à budget constant. Toutes les activités présentes dans le projet d'établissement existent déjà, il n'y a aucun élément nouveau qui pourrait mettre le conservatoire en danger.

Mme Bessodes demande si fermer certaines classes ne serait pas une solution ? La directrice lui répond qu'il est plus pertinent de mettre en œuvre le nouveau projet d'établissement et de viser un label supérieur CRD avec une seule discipline qui serait la musique en conservant les spécialités danse et théâtre ainsi que les interventions scolaires conformément à la politique culturelle de la CCVC.

Sans remarque ni observation, la séance est levée à 19h40.

La Présidente,

Mme Carpentier



La secrétaire de séance,

Mme Pairé

